



Déclaration liminaire CTL du 13 juillet 2021

L'intervention du chef actuel de l'État dans la soirée d'hier, n'est pas de nature à nous rassurer sur la situation sanitaire du pays et sur les contraintes qui vont encore peser sur l'ensemble de la population. Quel sera le coût financier total de cette pandémie ?

On ne peut donc pas encore le chiffrer. Ce que l'on sait déjà c'est que le coût pour le système de retraite en 2020 de la pandémie se chiffre selon les dernières estimations du Conseil d'orientation des retraites (COR), rendues publiques le 10 juin dernier, à 18 milliards d'euros.

C'est une somme certes élevée, mais qui ne remet pas en question l'équilibre du système à moyen et long termes. Les dépenses allouées aux pensions devraient retrouver une trajectoire classique à partir de 2022. Un retour à la « normale » plus rapide que prévu, qui s'explique par une croissance plus solide qu'attendue et une espérance de vie qui à partir de 65 ans progresse moins vite que ce qu'avait initialement projeté l'INSEE. A cela s'ajoute la surmortalité liée à la crise de Covid qui a mécaniquement un effet sur les dépenses.

En tout état de cause, La question d'une réforme qui serait purement budgétaire, comme un âge de départ à la retraite plus tardif, par exemple ne sera jamais acceptable. Le secrétaire général de la confédération CFDT, Laurent Berger l'a annoncé, la CFDT mobilisera et combattrait cette réforme.

Pour la CFDT, il faut se concentrer dans l'immédiat sur le plan de relance, car malgré les "*bons indicateurs macroéconomiques*", il y a toujours des personnes au bord de la route, notamment les jeunes, les chômeurs de longue durée et les personnes en situation de pauvreté.

Nous n'avons malheureusement pas réellement entendu de propositions concrètes hier soir à ce sujet, bien que le Président Macron ait formellement reconnu l'importance du modèle social.

Malgré cette reconnaissance, les mesures actuelles consistent à tailler dans les statuts, à réduire le service public, à réduire ce modèle social, pour ne citer que la réforme de l'assurance chômage. La CFDT et les organisations syndicales qui ont déposé un recours devant le Conseil d'État pour suspendre les nouvelles mesures de détermination de l'allocation d'assurance chômage ont obtenu gain de cause. La plus haute juridiction administrative a ainsi reconnu que



dans le contexte actuel la réforme de l'assurance chômage ne peut entrer en vigueur au 1er juillet 2021.

Selon le Conseil d'État « la situation économique est trop incertaine pour une application immédiate des nouvelles règles de calcul de l'allocation ». Cette suspension sonne comme un désaveu pour le gouvernement.

C'est une bonne nouvelle pour les demandeurs d'emploi les plus exposés à la crise économique provoquée par la pandémie. Les travailleurs les plus précaires ont besoin d'un soutien et d'un accompagnement. Pas d'une sanction !

Les agents de la DGFIP qui connaissent depuis 20 ans des suppressions massives d'emplois ont également le sentiment d'être pénalisés. En effet, les réformes actuelles et passées entraînent un affaiblissement toujours plus grave de la DGFIP. Le démantèlement de son réseau et l'externalisation de ses missions dans un contexte de remise en cause du statut de ses fonctionnaires, conduiront à un recul sans précédent des capacités de l'État à assurer sa sécurité comptable, foncière et fiscale et à apporter aux usagers le service qu'ils sont en droit d'attendre notamment du point de vue de l'accueil physique.

Alors que la crise sanitaire a démontré la nécessité de services publics performants partout sur le territoire, que le consentement à l'impôt connaît des difficultés, que la population et les entreprises n'ont jamais eu autant besoin du soutien de l'État, les conséquences de ces réformes seront dramatiques à la sortie de la crise sanitaire. Elles pourraient même être aussi catastrophiques lors d'une éventuelle prochaine crise sanitaire, financière ou encore démocratique.